

**Mise en place d'une production d'eau chaude sanitaire solaire
sur les résidences AKWABA et MALAWY
Commune de Nouméa**

Pièce n°00 – Règlement Particulier d'Appel d'Offres Ouvert

Lot n°27 – Chauffe-eau solaire

Date et heure limites de remise des offres :
Se référer au site du FSH

www.fsh.nc

Sommaire

| | | |
|--------------------------------|--|------------------------------------|
| ARTICLE I. | OBJET ET CONSULTATION DE L'APPEL D'OFFRES _____ | 3 |
| 1.1 | Objet _____ | Erreur ! Signet non défini. |
| 1.2 | Consultation et retrait du dossier _____ | 3 |
| ARTICLE II. | CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES _____ | 3 |
| 2.1 | Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres _____ | 3 |
| 2.2 | Forme juridique du marché _____ | 3 |
| 2.3 | Maîtrise d'œuvre, Contrôle technique, OPC et Coordination Santé Sécurité _____ | 3 |
| 2.4 | Décomposition en tranches et en lots _____ | 3 |
| 2.5 | Compléments à apporter au Cahier des Clauses Techniques Particulières _____ | 3 |
| 2.6 | Variantes _____ | 3 |
| 2.7 | Délais d'exécution _____ | 4 |
| 2.8 | Modifications de détail au dossier de consultation _____ | 4 |
| 2.9 | Délai de validité des offres _____ | 4 |
| 2.10 | Propriété intellectuelle des projets _____ | 4 |
| 2.11 | Garanties particulières _____ | 4 |
| 2.12 | Fiches techniques des produits proposés _____ | 4 |
| 2.13 | Mesures particulières concernant l'hygiène et la sécurité du travail _____ | 4 |
| 2.14 | Sous-traitance _____ | 4 |
| ARTICLE III. | PRESENTATION DES OFFRES _____ | 5 |
| 3.1 | Conditions de soumission _____ | 5 |
| 3.1.1 | Qualification des entreprises _____ | 5 |
| 3.1.2 | Nombre de salariés et cotisations CAFAT _____ | 5 |
| 3.1.3 | Autres conditions _____ | 5 |
| 3.2 | Contenu des offres _____ | 5 |
| L'enveloppe contiendra : _____ | | 5 |
| ARTICLE IV. | JUGEMENT DES OFFRES _____ | 6 |
| ARTICLE V. | CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES _____ | 8 |
| ARTICLE VI. | RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES _____ | 8 |
| ARTICLE VII. | REPONSES AUX ENTREPRISES _____ | 8 |
| ARTICLE VIII. | FOURNITURES DES DOSSIERS DE MARCHE ET PIECES COMPLEMENTAIRES _____ | 9 |

ARTICLE 1 - OBJET ET CONSULTATION DE L'APPEL D'OFFRE

Le présent Appel d'Offres concerne la [Mise en place d'une production d'eau chaude sanitaire solaire sur les résidences AKWABA et MALAWY à Nouméa.](#)

Consultation et retrait du dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté et retiré :

- Au FSH/FCH : Immeuble Jules FERRY – 1, rue de la SOMME – 1^{er} étage - NOUMEA
- Sur le site internet : <https://www.fsh.nc/le-fsh/les-services-professionnels-du-fsh/les-appels-doffre-du-fsh/>

Il est demandé aux entreprises qui retirent les fichiers numériques sur le site www.fsh.nc d'envoyer un courriel à l'attention de jpcummings@fsh.nc et flapetite@fsh.nc avec l'intitulé du nom de l'opération suivi du ou des numéros de lots retirés, sans autre formalité :

PPI 2020 CES – AKWABA MALAWY « Lot 27 »

Cet envoi aura pour seul but d'établir la liste des courriels des entreprises qui ont retiré ces dossiers pour pouvoir les contacter en cas de modification avant la fin de l'appel d'offres.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES**2.1 Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres**

La présente consultation est lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert avec parution en presse.

2.2 Forme juridique du marché

Le marché est un marché privé de travaux définis par les articles 1710, 1779-3 du code civil et soumis, lorsqu'il n'y est pas dérogé par les dispositions contractuelles, aux dispositions de la norme NFP 03.001 (marché privé de travaux) avec ses amendements éventuels et réputés connus des parties, et enfin aux règles de l'art.

2.3 Maîtrise d'œuvre, Contrôle technique, OPC et Coordination Santé Sécurité

La maîtrise d'œuvre des travaux, le contrôle technique des travaux et la Coordination Santé Sécurité du chantier sont assurés par le bureau d'étude [ALBEDO SARL. – albedo@albedo.nc - Tél : 80 70 44](#)

2.4 Décomposition en tranches et en lots

Les travaux seront réalisés en 1 tranche ferme et 1 lot unique.

| Répartition des lots | | Mode de rémunération | |
|----------------------|-----------------------------|----------------------|--------------|
| <i>n°</i> | <i>désignations</i> | <i>Forfait</i> | <i>Métre</i> |
| 27 | CHAUFFE-EAU SOLAIRES | X | |
| | | | |

2.5 Compléments à apporter au Cahier des Clauses Techniques Particulières

Les candidats ne sont pas autorisés à apporter de complément et/ou modifications au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) sauf dans le cas expressément visé à l'article 2.6 ci-après.

2.6 Variantes

Les entreprises sont tenues, en tout état de cause, de présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation.

Elles sont néanmoins autorisées à proposer des variantes en complément de l'offre de base. Toute variante technique peut être proposée à condition d'être justifiée sur le plan technique et/ou financier et/ou normatif. Ces variantes seront détaillées et quantifiées en annexes.

Ne sont pas considérées comme « variantes » les dispositions constructives conduisant à la réalisation du projet et liées aux moyens techniques de l'entreprise (telle que la préfabrication précontrainte) à condition que de telles dispositions soient clairement explicitées dans l'offre.

2.7 Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux tous corps d'état figurent à l'Acte d'Engagement et ne pourront en aucun cas être augmentés.

2.8 Modifications de détail au dossier de consultation

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard **5 jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.9 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 (cent vingt) jours** à compter de la date limite de remise des offres.

2.10 Propriété intellectuelle des projets

Les propositions techniques et les « variantes » présentées par les concurrents demeurent leur propriété intellectuelle.

2.11 Garanties particulières

Pour matériaux nouveaux

Si l'entrepreneur propose dans son offre d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le Maître de l'Ouvrage ou le Maître de l'Ouvrage Délégué se réserve le droit d'introduire dans le Marché la clause suivante :

« L'entrepreneur garantit le Maître de l'Ouvrage ou le Maître de l'Ouvrage Délégué contre la dégradation et ou le mauvais fonctionnement du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après, mis en œuvre sur sa proposition,

.....
pendant un délai de ans à partir de la date d'effet de réception des travaux correspondants. »

Cette garantie engage l'entrepreneur, dans le cas où pendant ce délai la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à le(s) remplacer à ses frais sur simple demande du Maître de l'Ouvrage ou du Maître de l'Ouvrage Délégué par le(s) matériau(x) et fourniture(s) suivants :

.....

Une garantie particulière est imposée pour les équipements suivants :

Revêtement de sol souple, douche à l'italienne et **chauffe-eau solaire**, dont le détail figure au CCAP.

2.12 Fiches techniques des produits proposés

L'offre devra contenir toutes les fiches techniques du matériel et des matériaux proposés par l'entreprise.

2.13 Mesures particulières concernant l'hygiène et la sécurité du travail

Le chantier sera soumis à toutes les règles en vigueur concernant l'hygiène et la sécurité, conformément à la réglementation applicable en Nouvelle Calédonie.

2.14 Sous-traitance

L'entrepreneur est tenu de faire figurer dans l'Acte d'Engagement le nom du ou des sous-traitants, la nature et le montant de chacune des prestations qu'il envisage de sous-traiter et par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement.

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES

3.1 Conditions de soumission

Les offres ne respectant pas les conditions de soumission ci-dessous seront déclarées nulles.

3.1.1 Qualification des entreprises

Les entrepreneurs ne peuvent soumissionner que pour le lot (les lots) pour lequel (lesquels) ils sont spécialisés. Leur qualification dans leur domaine d'activité sera à démontrer d'une manière formelle (paragraphe présentation des offres) par leurs références techniques de travaux réalisés dans les trois dernières années pour les lots auxquels ils soumissionnent tel que mentionné *infra* à l'article 3.2.1A.

3.1.2 Nombre de salariés et cotisations CAFAT

L'(les) entreprise(s) ainsi que ses (leurs) sous-traitant(s) devra (devront) justifier de :

- 8 (huit) employés dont le total des cotisations trimestrielles CAFAT devra être au minimum de 800.000 F CFP, si la masse de ses travaux sur ce marché est supérieure à 30.000.000 F CFP,
- 5 (cinq) employés dont le total des cotisations trimestrielles CAFAT devra être au minimum de 500.000 F CFP, si la masse de ses travaux sur ce marché est inférieure à 30.000.000 F CFP et supérieure à 8.000.000 F CFP.
- 2 (deux) employés, si la masse de ses travaux sur ce marché est inférieure à 8.000.000 F CFP.

Les entreprises devront être à jour de leur cotisation CAFAT à la soumission de leur offre ou justifier d'un plan d'étalement de leur dette.

Les entreprises devront également faire connaître leur situation quand à une éventuelle sauvegarde ou plan de redressement en cours ou prévisible au moment de leur soumission.

3.1.3 Autres conditions

Les entreprises sont réputées avoir visité le site des travaux et avoir tenu compte de toutes ses caractéristiques pour l'établissement de leurs prix.

Les prix afférents à un lot sont réputés comprendre les dépenses et marges de l'entrepreneur pour l'exécution de ce lot ainsi que les dépenses communes établies par la norme NFP 03.001.

3.2 Contenu des offres

Les offres incomplètes, au regard de la liste des pièces *infra*, seront rejetées systématiquement.

La présentation se fera sous simple enveloppe cachetée portant comme seule mention le texte suivant :

« Appel d'offres la mise en place d'une production d'eau chaude sanitaire solaire sur les résidences AKWABA et MALAWY - Commune de Nouméa - A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES »

L'enveloppe contiendra :

A. Les pièces administratives suivantes (en un exemplaire) :

Toutes ces pièces seront originales, ou signées certifiées conformes, et dateront de moins d'un mois.

1. Une déclaration sur l'honneur **selon le modèle joint ci-après** faisant connaître le ou les lots visés, les noms, prénoms, qualités et domicile du soumissionnaire et, si celui-ci agit au nom d'une société, la raison sociale, l'adresse du siège social, la qualité avec laquelle il agit et les pouvoirs qui lui sont conférés, le numéro et la date d'inscription au RIDET/RCS, et incluant une déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales (CAFAT) et qu'elle répond aux conditions du RPAO en terme d'effectifs salariés.

2. Une attestation CAFAT mentionnant que le dernier trimestre précédent le dépôt de l'offre a été payé par l'entreprise.
3. Le mémoire technique **dont le format est transmis en annexe** qui devra obligatoirement comporter :
 - La liste des sous-traitants que l'entreprise se propose d'employer, avec la définition exacte des travaux qu'ils auront à exécuter.
 - Un état général des moyens humains de l'entreprise et un état des moyens en matériel que l'entreprise projette d'utiliser pour l'exécution des travaux.
 - Le plan de charge de l'entreprise.
 - Les références techniques des travaux réalisés depuis trois ans (avec mention du Maître de l'Ouvrage) avec précision du chiffre d'affaires réalisé sur les trois dernières années.
 - L'entreprise pourra également joindre une copie des certificats de qualification ou certification (QUALIBAT, ISO 9001, etc.).
 - Une garantie de bonne tenue du marché.

B. Les pièces suivantes (en un exemplaire) :

Ces pièces devront être dûment complétées, paraphées et signées :

1. L'Acte d'Engagement (AE) et si des sous-traitants sont envisagés, les agréments de sous-traitance selon le modèle joint en annexe, complétés, signés et accompagnés des pièces demandées
2. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
3. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
4. La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
5. Le Dossier de Plans
6. Annexe – Contrat de maintenance et d'entretien.
7. L'ensemble des documents de l'offre sur support informatique et en particulier la DPGF complétée en version EXCEL.

L'entreprise n'est pas autorisée, sous peine d'exclusion de son offre, à modifier les quantités de la DPGF mais elle doit signaler toute erreur ou omission qu'elle aurait détectées en cours d'appel d'offres et **au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres.**

En cas de variante, le soumissionnaire remettra une nouvelle enveloppe intérieure contenant *a minima* un nouvel Acte d'Engagement et la DPGF associée.

Dans le cas d'une réponse à plusieurs lots par une même entreprise, le soumissionnaire est invité à renseigner l'Acte d'Engagement pour chacun des lots auquel il soumissionne. L'ensemble des éléments constituant les offres se trouvera dans la même enveloppe intérieure.

ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues ci-après :

- En cas de discordance constatée dans une offre, le montant apparaissant à l'Acte d'Engagement prévaudra et les montants des détails de prix seront corrigés en conséquence.
- Dans le cas où des erreurs de multiplications, d'additions ou de reports seraient constatées dans des détails de prix figurant dans l'offre d'un entrepreneur soumissionnaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier ces pièces pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant indiqué dans l'Acte d'Engagement; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.
- Les offres présentant des prix anormalement bas (seuil fixé à 20% en dessous de la moyenne des offres présentées) pourront faire l'objet d'une demande de complément d'information ou être purement et simplement écartées.

Pour déterminer les offres correspondant au mieux aux besoins exprimés, la Commission d'Appel d'Offres prendra en compte les critères et sous-critères de pondération suivants :

| Critères | sous-critères | Pondération |
|------------------|--|-------------|
| Prix | | 40 |
| Technique | | 60 |
| 1 | Mémoire technique : | |
| | 1.1 référence de travaux similaires et retour d'expérience | 15 |
| | 1.2 moyens humains et profils des intervenants (nombre, formation), moyens matériels, recours à la sous-traitance | 10 |
| | 1.3 organisation du chantier, mesures prévues pour l'hygiène, la sécurité et la protection de la santé des personnes | 10 |
| | 1.4 compatibilité du plan de charges avec les délais du chantier | 10 |
| | 1.5 organisation et gestion du suivi du parfait achèvement | 5 |
| | 1.6 contraintes d'exécution et solutions proposées | 5 |
| 2 | Garantie de bonne tenue du marché | 5 |
| | Points bonus (selon le type de marché) : | |
| A | Fiches produits des principales fournitures | 2 |
| | | |
| | | |

Méthode de calcul des critères et sous-critères :

- Prix :

40 points seront attribués à l'offre présentant le prix le moins élevé. Une décote sera appliquée aux autres offres selon la formule suivante :

Note de l'offre = $40 - 40 * (\text{prix de l'offre notée} - \text{prix de l'offre moins-disante}) / \text{prix de l'offre moins-disante}$

- Technique :

1- Référence de travaux similaires et retour d'expérience : la note de 15 sera attribuée au soumissionnaire lorsque ces références seront supérieures aux spécifications du marché. Pour des références conformes aux spécifications du marché, la note de 7,5 sera attribuée. Pour des références inférieures aux spécifications du marché, la note de 0 sera attribuée.

2- Moyens humains, profils des intervenants, moyens matériels, recours à la sous-traitance : la note de 10 points sera attribuée aux moyens mis en œuvre supérieurs aux besoins de réalisation du marché. La note de 5 points sera attribuée aux moyens jugés adaptés au déroulement du marché. La note de 0 correspondra aux moyens jugés inadaptés au déroulement du marché.

3- Organisation du chantier, mesures prévues pour l'hygiène la sécurité et la protection de la santé des personnes : la note de 10 points sera attribuée lorsque les moyens mis en œuvre et l'organisation seront jugés supérieurs aux attentes. La note de 5 points sera attribuée lorsque les moyens et l'organisation seront jugés adaptés au déroulement du chantier. La note de 0 correspondra aux moyens et organisation jugés inadaptés au déroulement du marché.

4- Compatibilité du plan de charges avec les délais du chantier et le chiffre d'affaires des 3 dernières années : Le plan de charge compatible recevra une note de 10. La note sera ramenée à 5 ou 0 point selon la capacité de l'entreprise à absorber le marché.

5- Organisation et gestion du suivi du parfait achèvement : La note de 5 sera attribuée lorsque l'entreprise démontrera sa capacité à respecter les délais d'intervention mentionnés dans le mémoire technique. La note de 2.5 ou 0 lorsque l'entreprise ne pourra démontrer sa capacité.

6- Contraintes d'exécution et solutions proposées : La note de 5 sera attribuée lorsque l'entreprise par son analyse des contraintes aura démontré sa capacité à anticiper et s'adapter aux spécificités du chantier. La note de 2,5 quand l'entreprise aura cerné les contraintes spécifiques mais sans intégrer à son offre de solutions spécifiques. La note sera ramenée à 0 pour les entreprises n'ayant pas mené d'analyse particulière.

Garantie de bonne tenue du marché : les garanties financières, la préservation du tissu économique local ou le maintien des règles de libre concurrence seront analysées. Une note sera attribuée de 0 à 5 aux soumissionnaires.

En sus de la notation ci-dessus, des points « bonus » pourront être attribués selon le type de marché :

A. Fiches produits des principales fournitures : la note de 2 points sera attribuée si les produits présentent des valeurs techniques supérieures aux spécifications. La note de 1 correspond à des valeurs techniques égales aux spécifications. La note de 0 correspond à des valeurs techniques inférieures aux spécifications.

IMPORTANT

Le Maître de l’Ouvrage se réserve le droit de demander aux soumissionnaires de fournir :

- Toutes justifications permettant de vérifier ou compléter les pièces énumérées à l’article 3,
- Des sous-détails de tout ou partie des prix unitaires.

ARTICLE 5 - CONDITIONS D’ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres peuvent être :

1. Soit déposées contre récépissé au :

Fonds Calédonien de l’Habitat / Fonds Social de l’Habitat
Direction Technique
1, rue de la Somme
1^{er} étage, Immeuble Jules Ferry - NOUMEA

2. Soit expédiées par la poste, par pli recommandé avec accusé de réception postal, et adressées à :

Monsieur le Directeur Général Délégué du Fonds Calédonien de l’Habitat
1, rue de la Somme - Immeuble Jules FERRY
B.P. 241 - 98846 NOUMEA CEDEX

Dans chacun des deux cas ci-dessus, les offres doivent parvenir au FCH/FSH au plus tard **à la date et l’heure limites figurant sur le site internet : www.fsh.nc, rubrique « les appels d’offres du FSH ».**

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l’accusé de réception serait délivré, après la date et l’heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Aucune offre déposée régulièrement ne pourra être retirée, complétée ou modifiée.

Au cas où un même soumissionnaire remettrait plusieurs offres pour le même objet, seule la dernière arrivée sera considérée.

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent s’adresser par courriel **au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres à :**

[Josiah-Pierre CUMMINGS: jpcummings@fsh.nc](mailto:jpcummings@fsh.nc)

[Suppléant en cas d’absence, Fabrice LAPETITE : flapetite@fsh.nc](mailto:flapetite@fsh.nc)

ARTICLE 7 - REPONSES AUX ENTREPRISES

Il ne sera plus donné d'informations aux entreprises au-delà du cinquième jour calendaire précédant la date de remise des offres.

Il ne sera pas donné suite aux questions non formulées par écrit.

Toutes les questions retenues feront l'objet d'une réponse globale écrite et communiquée à toutes les entreprises ayant retiré un dossier au plus tard cinq jours avant la date limite de remise des offres.

ARTICLE 8 - FOURNITURES DES DOSSIERS DE MARCHÉ ET PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

En cas d'attribution de marché, les entrepreneurs attributaires devront obligatoirement fournir les pièces suivantes avant la signature de leur marché ou au plus tard huit (8) jours après la demande faite par écrit par la personne responsable du marché. A défaut de fournir l'ensemble des pièces suivantes, l'attribution du marché pourra être considérée comme nulle et non avenue par la personne responsable du marché (par simple notification écrite rappelant le présent article) :

Pièces obligatoires :

1. Une copie du RIDET ou une copie du certificat KBIS, accompagnée d'une déclaration sur l'honneur de non placement en sauvegarde ou redressement ou liquidation de l'entreprise ou de son/ses dirigeants.
2. Une attestation pour l'année en cours, en 3 volets (du payeur de Nouvelle-Calédonie, de la recette des impôts, et du trésorier payeur général) de situation régulière au regard des obligations fiscales.
3. Une attestation d'assurance RC de l'entreprise, en cours de validité, datant de moins de trois mois, et précisant le montant des garanties.
4. Une attestation CAFAT précisant que l'entreprise est à jour du règlement de ses cotisations ou le cas échéant des mensualités du plan de rattrapage.
5. Les références bancaires.

Pièce sur demande éventuelle du FSH :

6. Les comptes annuels.

Pour le F.C.H.
Le Directeur Général Délégué,
Jean-Loup LECLERCQ

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Pour l'appel d'offres portant sur les travaux de Mise en place d'une production d'eau chaude sanitaire solaire sur les résidences AKWABA et MALAWY commune de Nouméa

A - RENSEIGNEMENTS

1) Nom, prénoms, qualités et pouvoirs de signataire de la déclaration :

.....
.....

2) Adresse de l'entreprise ou siège social :

.....
.....

3) Entreprise :

- Numéro d'identification au RIDET :.....
- Numéro d'identification CAFAT :.....
- Numéro d'inscription au Registre du Commerce :
- Ou Numéro d'inscription au Répertoire des Métiers :.....

Pour les soumissionnaires ou sociétés à l'étranger, numéro et date d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers ou registre des métiers ou registre équivalent :

.....

4) Le candidat est-il, la société est-elle, en état de sauvegarde ou redressement judiciaire ? ou tout autre procédure équivalente si le candidat ou la société est établi (e) à l'étranger.

OUI :

NON :

Dans l'affirmative,

a) Date du jugement, indication du tribunal et conditions dans lesquelles l'autorisation a été donnée de continuer l'exploitation ou l'activité :

.....

b) Nom et adresse du ou des Syndic(s) chargé(s) du règlement judiciaire :

.....
.....

B - DECLARATIONS

Je déclare :

5) Mon intention de soumissionner au présent appel d'offres.

6) Que ni moi-même, ni la société, ne sommes en état de liquidation des biens ou de faillite personnelle ou procédure équivalente si le candidat ou la société est établi(e) à l'étranger.

- 7) Que j'ai ou que la Société a satisfait pour la totalité des impôts et cotisations sociales dus à (aux) (l') adresse(s) de mon, son, ses établissement(s) à l'ensemble des obligations en vigueur sur le Territoire de la Nouvelle-Calédonie (2).
- 8) Que ma société emploie employés dont personnels de chantier.
- 9) Que j'atteste sur l'honneur que la société est à jour de ses cotisations sociales (CAFAT) ou peut justifier d'un accord d'étalement de la dette.
- 10) Qu'en ma qualité de soumissionnaire, j'ai pris connaissance de chacune des pièces du contrat de travaux (Acte d'engagement, CCAP, DPGF, BPU, CCTP et pièces graphiques de l'opération...)
- 11) Répondre au(x) lot(s) suivant(s) :

| Répartition des lots bâtiments | | Lot(s) concerné(s) par la présente soumission (4) |
|--------------------------------|---------------------|---|
| n° | désignations | |
| 27 | CHAUFFE-EAU SOLAIRE | |
| | | |

- 12) Avoir fourni les pièces obligatoires suivantes (5) :

| ENVELOPPE UNIQUE | |
|------------------|--|
| | A1 - La présente Déclaration |
| | A2 - L'attestation CAFAT du dernier trimestre |
| | A3 - Le mémoire technique |
| | B1 - Acte d'engagement (AE) |
| | B2 - Cahier des Charges Administratives Particulières (CCAP) |
| | B3 - Cahier des Clauses Techniques Particulières |
| | B4 - Décomposition du Prix Global et Forfaitaire |
| | B5 - Offre complète sur support informatique, dont .XLS |
| | Le cas échéant : variante(s) à l'offre de base (AE, BPU, DQE) |
| | Le cas échéant : Agréments de sous-traitance complétés, signés et accompagnés des pièces demandées |

Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à le

Le SIGNATAIRE (3)

NOTA BENE :

- (1) Rayer la mention inutile pour la rubrique
- (2) Pour le paiement des impôts, taxes et cotisations sociales, les entreprises ou les sociétés établies dans l'UE doivent, en outre, joindre un certificat de l'autorité compétente attestant qu'elles sont en règle au regard de la législation du pays où elles sont établies
- (3) Le nom de la personne ayant apposé sa signature sera reproduit en lettres capitales
- (4) Cocher le(s) cases correspondantes au(x) lot(s) concerné(s) par la soumission
- (5) Cocher la liste des pièces fournies